

“*opinionway*” pour quadient

Facturation électronique : Observatoire de la maturité des entreprises

Rapport d'étude – Février 2024



ESOMAR²⁴
Corporate





La méthodologie

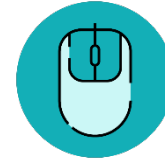




La méthodologie



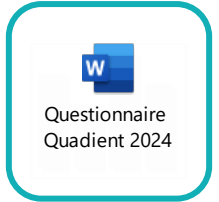
- Étude réalisée auprès de **364 décideurs/consultés dans la gestion de la facturation/comptabilité** au sein d'**entreprises privées de 10 salariés et plus soumises à l'obligation de facturation électronique** (entreprises non exonérées de TVA et ne déléguant pas l'intégralité de leur comptabilité/facturation à un expert-comptable).
- L'échantillon a été constitué via des quotas raisonnés sur la taille salariale de manière à obtenir une lecture sur différentes strates d'intérêt.
- Pour garantir la **représentativité des résultats**, l'échantillon d'étude est extrait d'un échantillon global d'entreprises privées de 10 salariés et plus (soumises ou non à l'obligation de facturation électronique) **représentatif du tissu économique français en matière de taille salariale**. Le redressement a été appliqué comme suit :
 - 10 à 49 salariés : 84,3%
 - 50 à 99 salariés : 8,3%
 - 100 à 249 salariés : 4,7%
 - 250 à 499 salariés : 1,5%
 - 500 salariés ou plus : 1,2%



L'échantillon a été interrogé par **questionnaire auto-administré en ligne sur système CAWI** (Computer Assisted Web Interview), avec un questionnaire d'une durée moyenne de 8 minutes.



Les interviews ont été réalisées **du 19 janvier au 5 février 2024**.



Les résultats de ce sondage doivent être lus en tenant compte des marges d'incertitude : 5,2 points au plus pour un échantillon de 360 répondants.



OpinionWay a réalisé cette enquête en appliquant les procédures et règles de la **norme ISO 20252**



Toute publication totale ou partielle doit impérativement utiliser la mention complète suivante :

« Sondage OpinionWay pour Quadient »

et aucune reprise de l'enquête ne pourra être dissociée de cet intitulé.

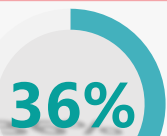


Données de cadrage

Entreprises privées de 10 salariés et plus



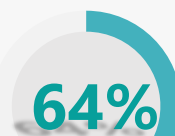
Hors cibles selon la TVA



Bénéficient d'exonération de TVA ou ne sait pas

321 entreprises

Niveau ciblé selon la TVA



Ne bénéficient pas d'exonération de TVA

403 entreprises

Hors cibles selon la délégation



Délèguent intégralement leur comptabilité et facturation

39 entreprises

Niveau ciblé selon la délégation



Ne délèguent pas totalement leur comptabilité et facturation

364 entreprises

Notre cible d'enquête : les entreprises de 10 salariés et plus concernées par l'obligation de la facturation électronique



Note de lecture

Des **différences significatives auprès de sous-cibles** ont été indiquées (au seuil de confiance de minimum 90%) comme suit :

xx% → significativement **supérieur** au résultat obtenu sur l'ensemble de la cible

xx% → significativement **inférieur** au résultat obtenu sur l'ensemble de la cible

Pour favoriser la **lisibilité du rapport**, toutes les significativités au sein des cibles ne sont pas affichées. Les tris de l'étude permettent de s'intéresser aux résultats croisés sur l'ensemble des questions posées.



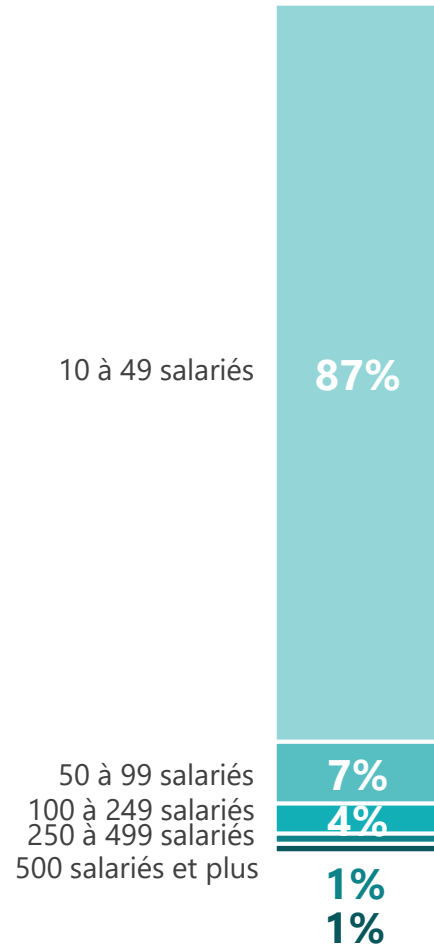
Le profil des répondants





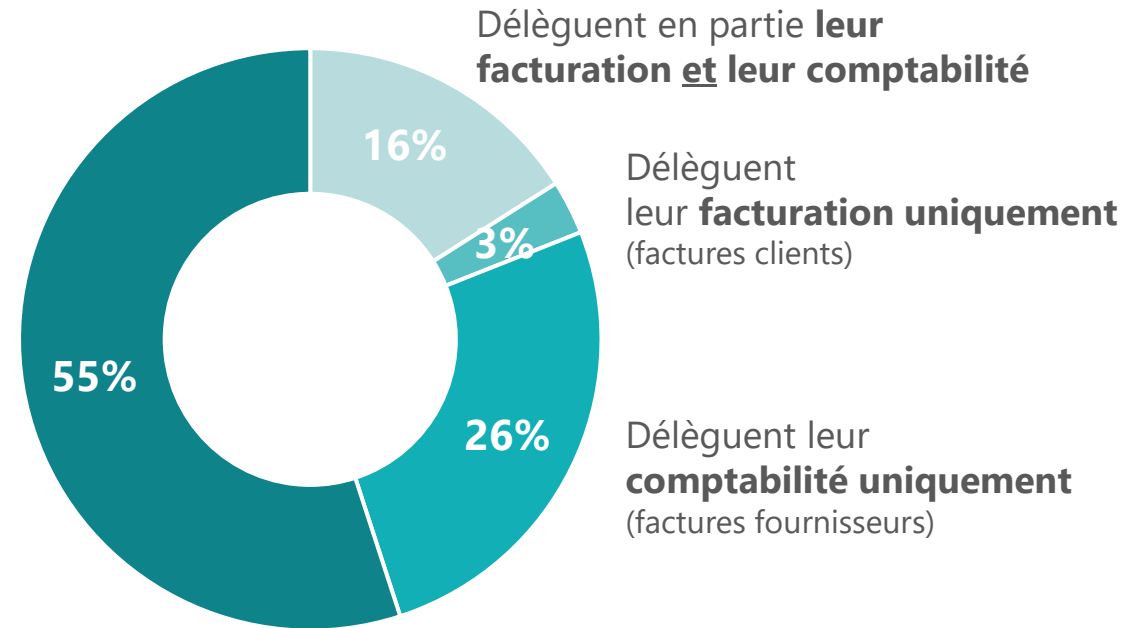
Profil des entreprises

Combien de **salariés** comptabilise votre entreprise, tous établissements confondus ? *



Ne délèguent **jamais**

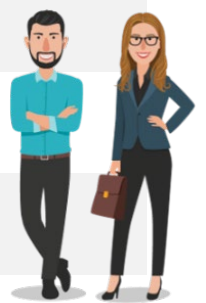
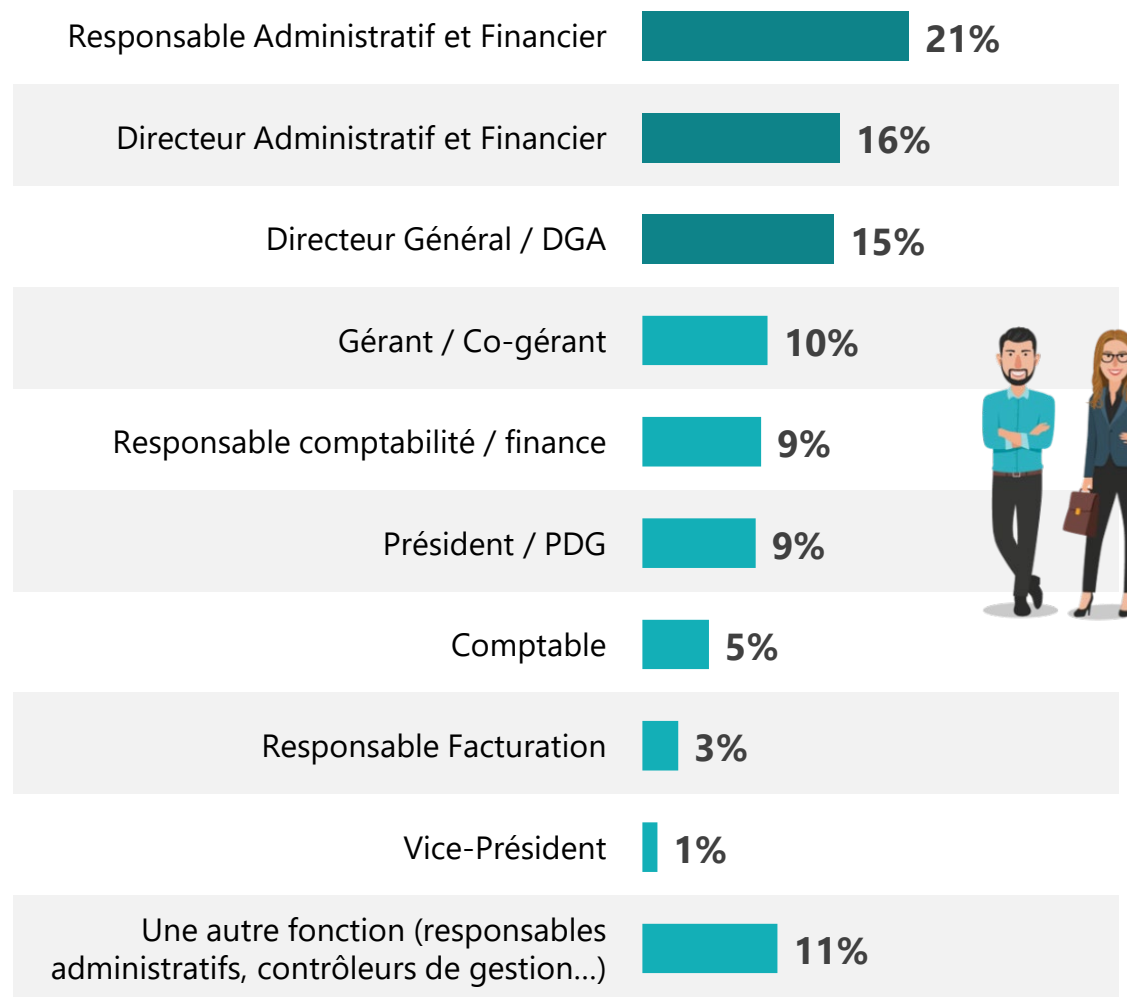
Votre entreprise délègue-t-elle à un **expert-comptable**... ?



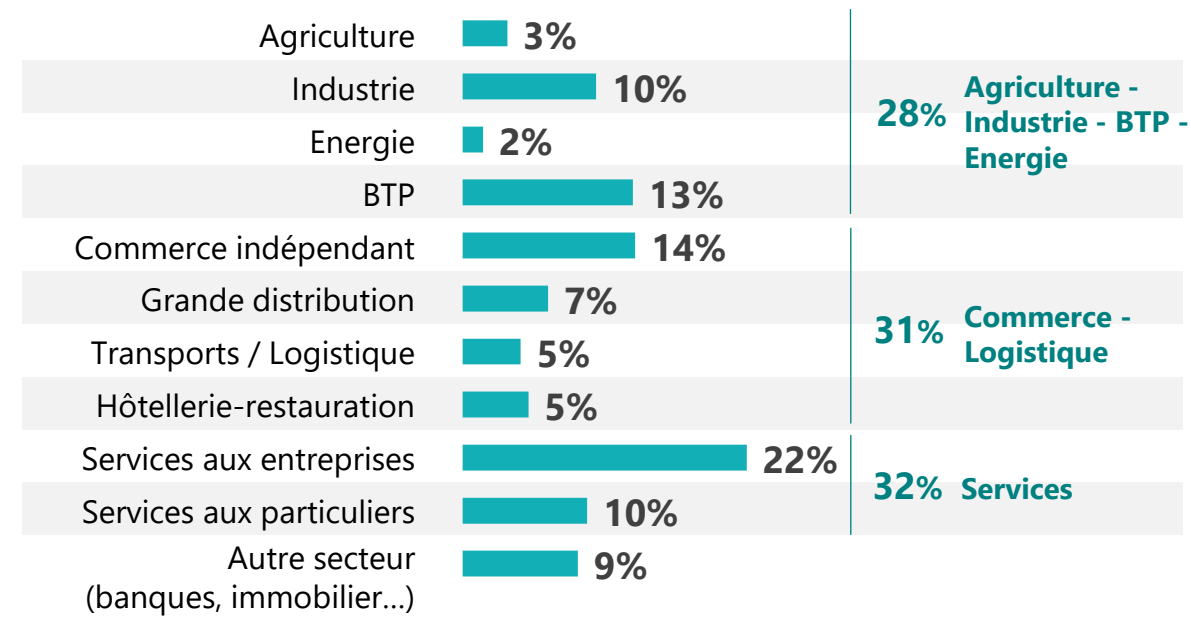


Profil des répondants et des entreprises

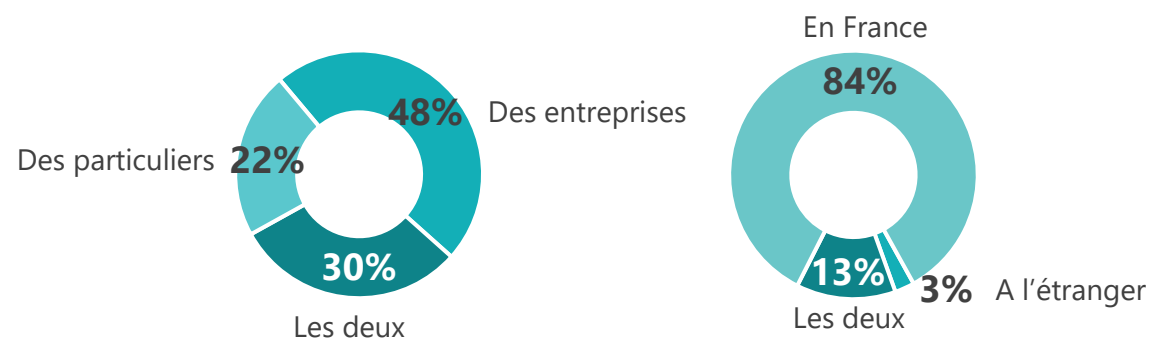
Quelle est votre **fonction** au sein de l'entreprise ?



Quel est le **secteur d'activité** de votre entreprise ?



Les **clients directs** de votre entreprise sont ... ?



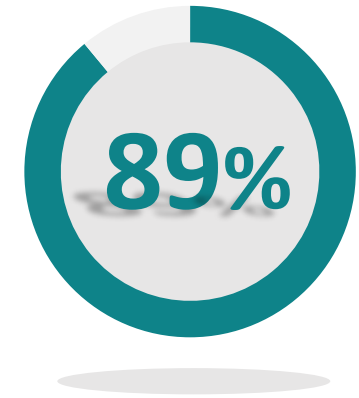
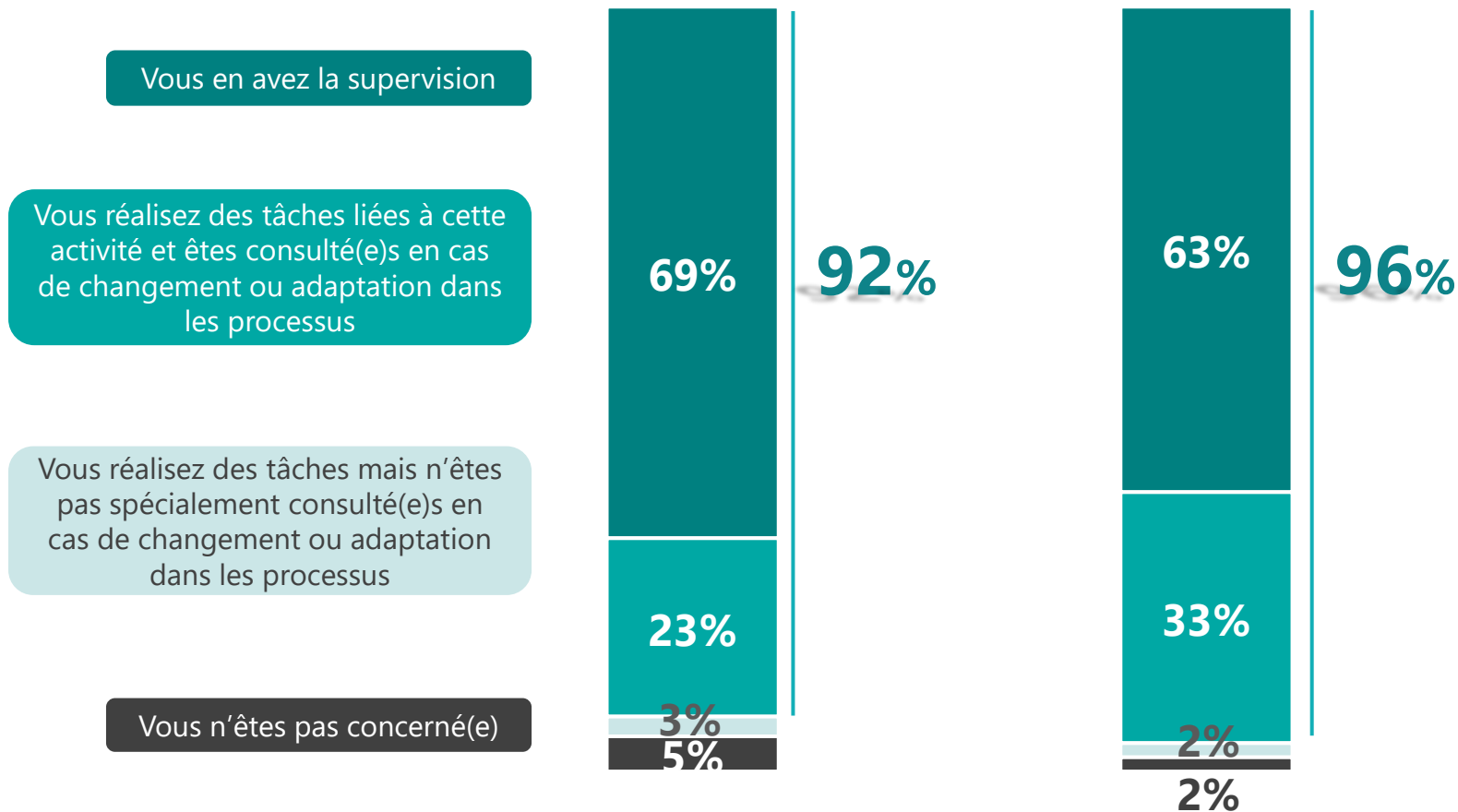


Niveau de responsabilité des répondants

Au sein de votre entreprise, quel **niveau de responsabilité** avez-vous concernant... ?

La comptabilité
(factures fournisseurs)

La facturation
(factures client)



sont décisionnaires ou consultés sur les deux sujets

... dont 57% supervisent les deux



L'analyse





01

Sur la route de la dématérialisation de la facturation, des entreprises surtout concentrées sur leur transformation digitale et leur transition vers le 0 papier

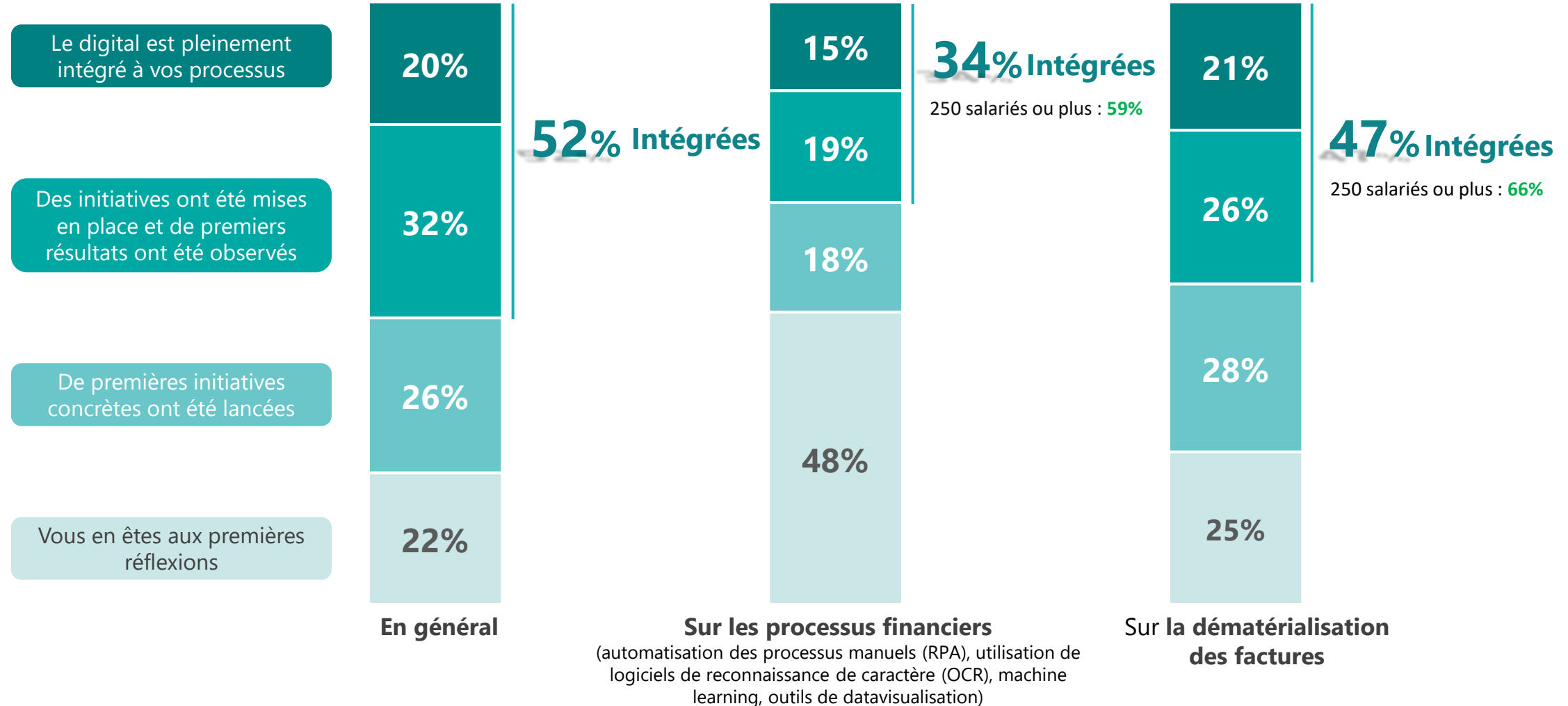




1 entreprise sur 2 déclare avoir intégré la digitalisation. Presque autant se jugent avancées dans la dématérialisation des factures, alors même que l'intégration du digital dans les processus financiers est nettement inférieure : un constat qui met en lumière son rôle clé. Les entreprises de 250 salariés ou plus sont les plus avancées dans ces domaines.

Q1. De manière générale, comment évalueriez-vous le niveau de maturité digitale de votre entreprise... ?

Base : ensemble (364)

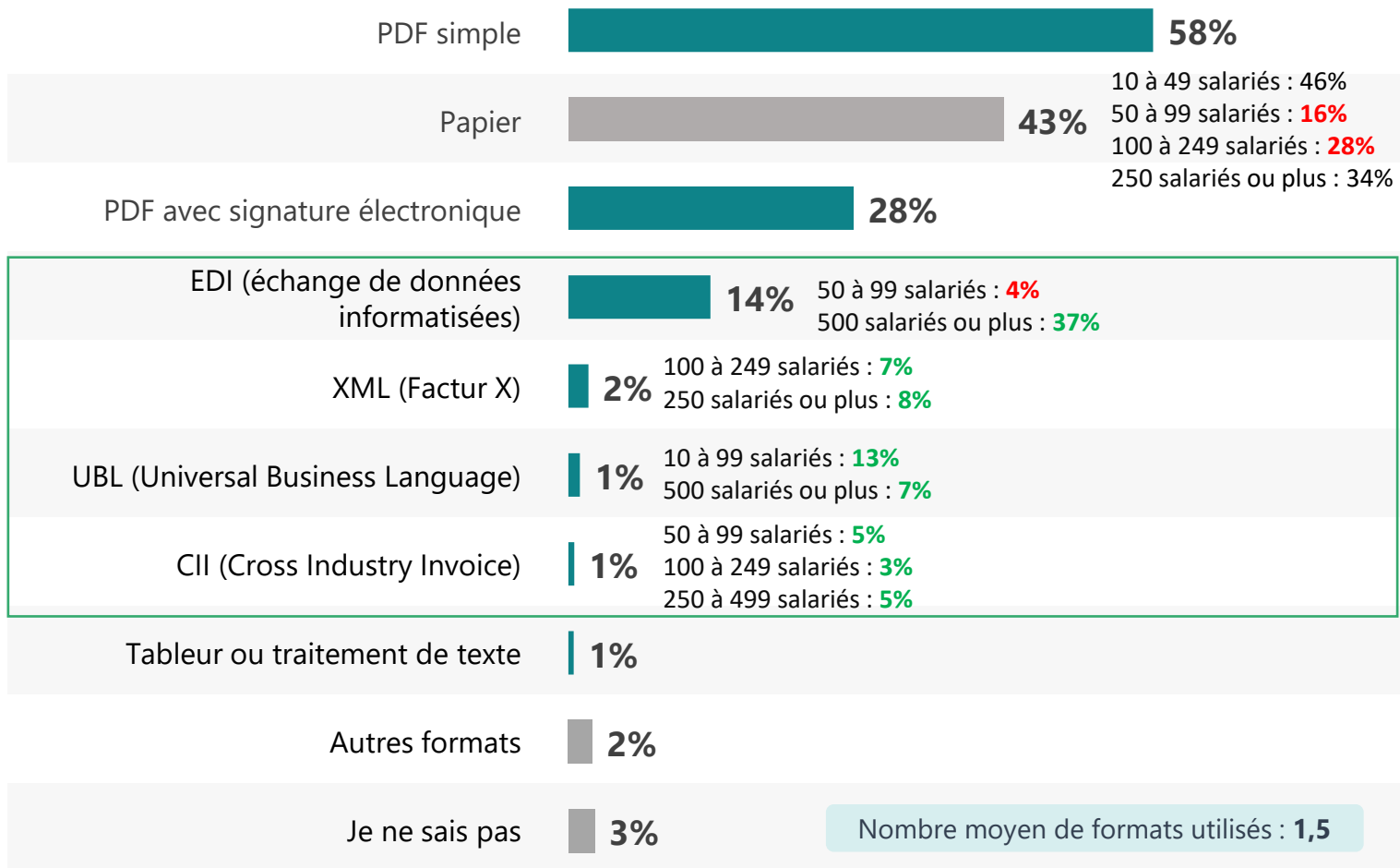




Bien que la plupart des entreprises envoient des factures dématérialisées à leurs clients, elles ne sont pas nécessairement conformes aux futures normes légales de la Loi de Finances. En ce début d'année, 83% des entreprises n'utilisent aucun format conforme, un pourcentage moins élevé pour les ETI, dont les normes de conformité devaient initialement entrer en vigueur dès juillet 2024.

Q2. Sous quel(s) format(s) votre entreprise envoie-t-elle des factures à ses clients ?

Base : ensemble (364) – Plusieurs réponses possibles



84% Utilisent des formats dématérialisés
50 à 99 salariés : 96%

...dont 17% utilisent au moins un format conforme à la Loi de Finances
250 salariés ou plus : 38%

...et 5% utilisent uniquement des formats conformes
50 à 99 salariés : 16%
500 salariés ou plus : 20%

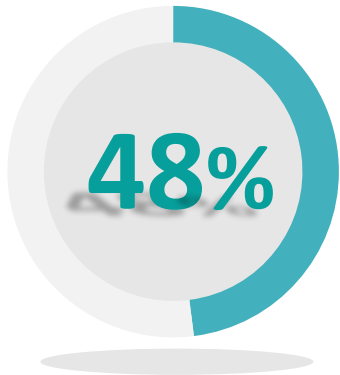
83% N'utilisent aucun format conforme à la loi
250 salariés ou plus : 62%



Les canaux principaux pour l'envoi ou la réception des factures sont les e-mails, largement adoptés, suivis des courriers, pour la moitié des entreprises. Les plateformes EDI sont plus utilisées à partir de 100 salariés. La moitié des entreprises ne font transiter les factures que par voie dématérialisée.

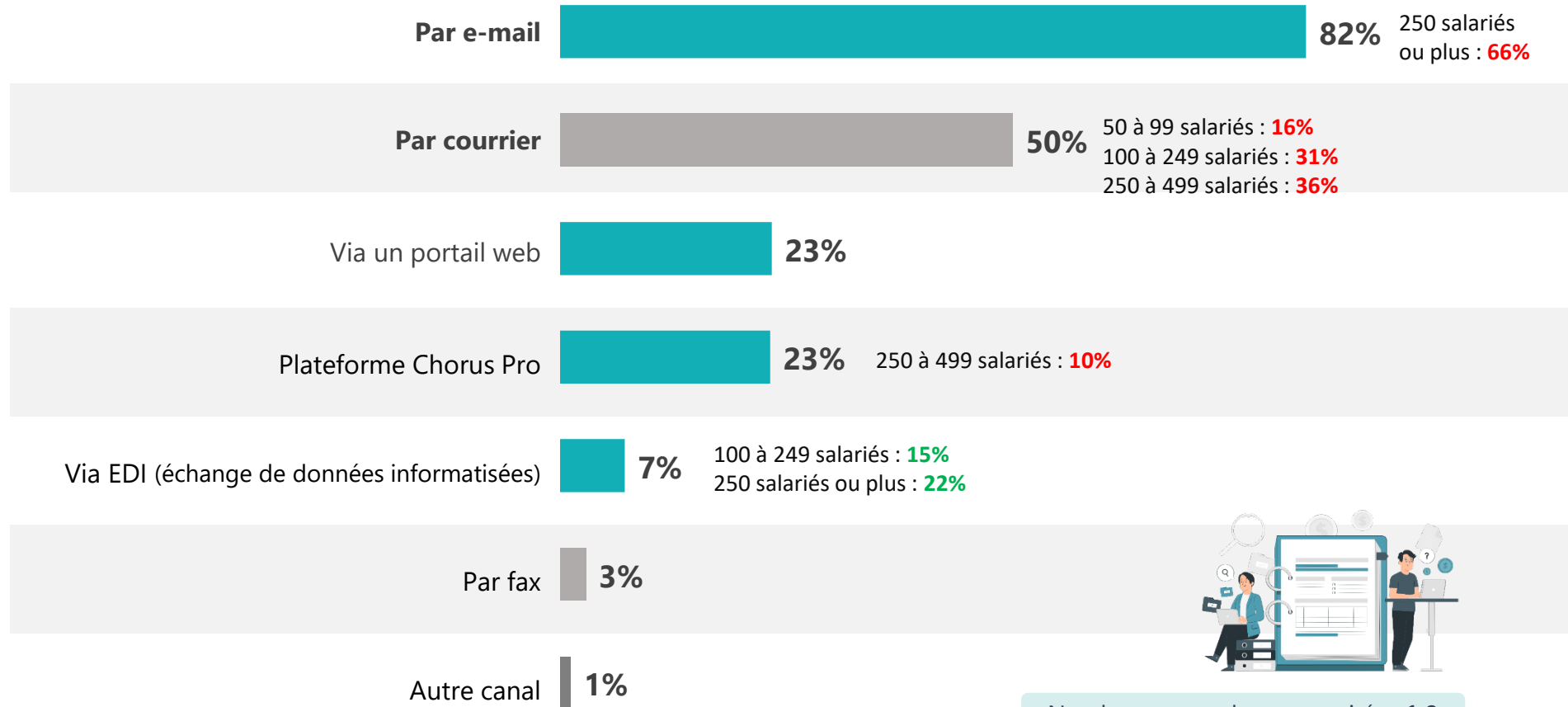
Q3. Par quel(s) canal(aux) sont envoyées / reçues les factures ?

Base : ensemble (364) – Plusieurs réponses possibles



Envoyent ou reçoivent les factures uniquement via des canaux dématérialisés

50 à 99 salariés : **78%**
 100 à 249 salariés : **66%**
 250 salariés et plus : **62%**



Nombre moyen de canaux cités : **1,9**



En outre, seule la moitié des entreprises ont déjà déployé ou sont en cours de déploiement d'une procédure de facturation électronique : une démarche généralement lancée simultanément pour les factures fournisseurs et clients. Toutefois, passée la barre des 50 salariés, les entreprises se sont nettement plus mises en marche à ce sujet.

Nous allons à présent parler spécifiquement de **facturation électronique**. Contrairement à la numérisation qui consiste à scanner un document papier existant pour obtenir un document électronique, la facturation électronique fait appel à un procédé entièrement dématérialisé (création, émission, signature, archivage, réception 100% digital...).

Q4. Votre entreprise a-t-elle déjà **mis en place une procédure de facturation électronique** ?

Base : ensemble (364)

Déployées ou en cours

■ C'est déjà fait ■ C'est en cours de réalisation ■ C'est en réflexion ■ Ce n'est pas encore prévu ■ Ne sait pas

Pour les **factures fournisseurs**

54%

10 à 49 salariés : 50%
50 à 99 salariés : **74%**
100 à 249 salariés : **71%**
250 salariés ou plus : **71%**



Pour les **factures clients**

53%

10 à 49 salariés : 50%
50 à 99 salariés : **73%**
100 à 249 salariés : **73%**
250 salariés ou plus : **81%**



Les entreprises qui délèguent au moins en partie leur facturation clients et fournisseurs à un expert-comptable sont plus nombreuses à avoir déjà réfléchi à une procédure de facturation électronique.



47% Ont déjà mis en place ou sont en cours pour les deux ... dont **27%** ont déjà mis en place les deux



Dans la pratique, que font concrètement les entreprises affirmant avoir mis en place une procédure de facturation électronique pour les factures fournisseurs et clients ? Malgré la réduction de leur utilisation du papier en faveur de formats dématérialisés, elles n'optent pas aujourd'hui pour l'envoi de factures dans des formats conformes à la Loi de Finances. La procédure n'inclut pas encore l'effet escompté par l'Etat.

Q2. Sous quel(s) format(s) votre entreprise envoie-t-elle des factures à ses clients ?

Base : ensemble (364) puis a déjà mis en place la facturation électronique pour leurs fournisseurs et clients (114)

27% Ont déjà mis en place la facturation électronique pour leurs fournisseurs et leurs clients



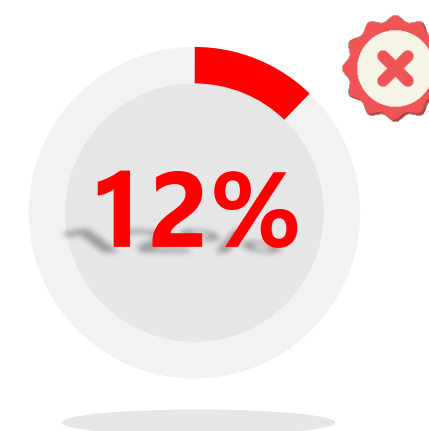
Utilisent **uniquement** des **formats dématérialisés** pour l'envoi de factures à leurs clients

Résultats sur l'ensemble : 52%



N'utilisent **aucun format conforme à la loi** pour l'envoi de factures à leurs clients

Rappel ensemble : 83%
Pas de différence significative



Utilisent du **papier** pour l'envoi de factures à leurs clients

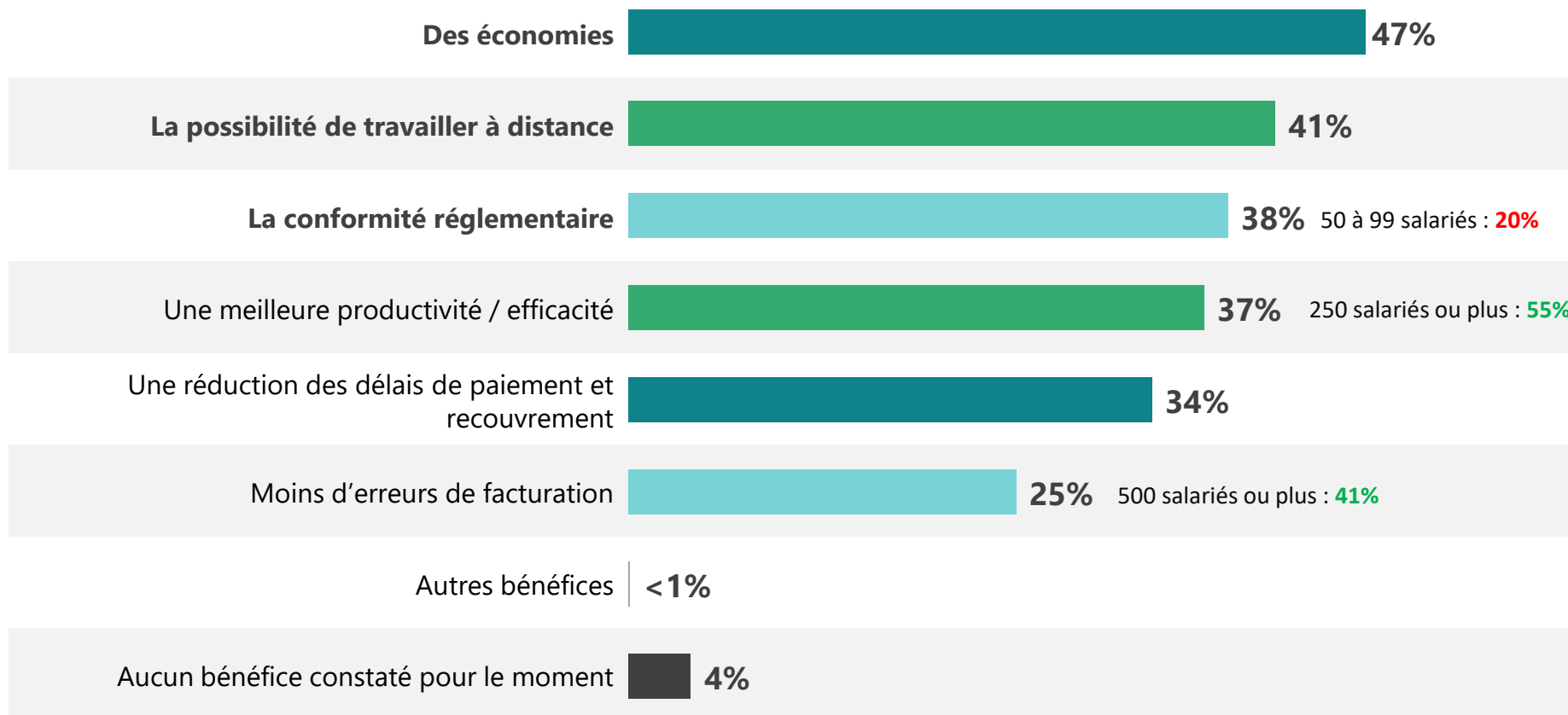
Rappel ensemble : 43%



Les entreprises ayant déjà amorcé ou finalisé leur procédure de facturation électronique reconnaissent les multiples avantages de la digitalisation, la conformité réglementaire n'étant pas leur principale priorité : toutes les entreprises visent souvent les économies, mais les entreprises de 500 salariés et plus mettent surtout en avant le gain de productivité.

Q5. Quel(s) bénéfice(s) votre entreprise a-t-elle constaté(s) suite à sa transition vers la facturation électronique ?

Base : la facturation électronique est déjà mise en place ou en cours de déploiement (278) – Plusieurs réponses possibles



61%

Citent les **économies** ou la **réduction des délais de paiement** et de recouvrement

59%

Citent la **meilleure productivité au travail**
500 salariés ou plus : 78%

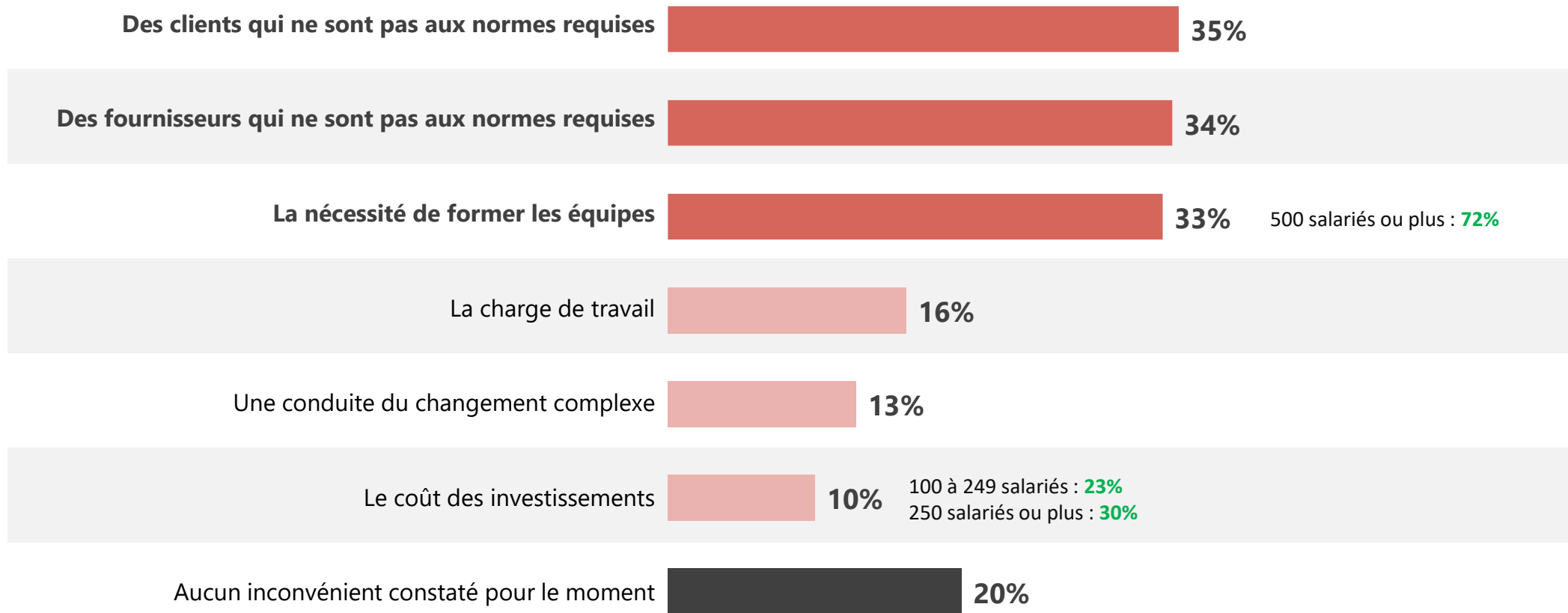
Nombre moyen de bénéfices cités : 2,3



Aujourd’hui, ces entreprises rencontrent principalement des obstacles de court terme qui démontrent seulement que l’écosystème n’est pas encore prêt : en externe, clients et fournisseurs ne sont pas aux normes, en interne, les équipes doivent être formées (un point crucial pour les grandes structures !). Si les autres inconvénients sont nettement moins mentionnés, le coût des investissements reste une préoccupation importante pour les entreprises de 100 salariés ou plus.

Q6. A contrario, quel(s) inconvénient(s) votre entreprise a-t-elle constaté(s) suite à sa transition vers la facturation électronique ?

Base : la facturation électronique est déjà mise en place ou en cours de déploiement (278) – Plusieurs réponses possibles



Nombre moyen d’inconvénients cités : 1,8



02

Sur le chemin de la conformité à la Loi de Finances, des entreprises loin du compte, mais volontaires et qui expriment leur besoin d'accompagnement





A

A 6 mois de l'échéance initiale, connaissance et mise en place de la Loi de Finances sont en-deçà des attentes



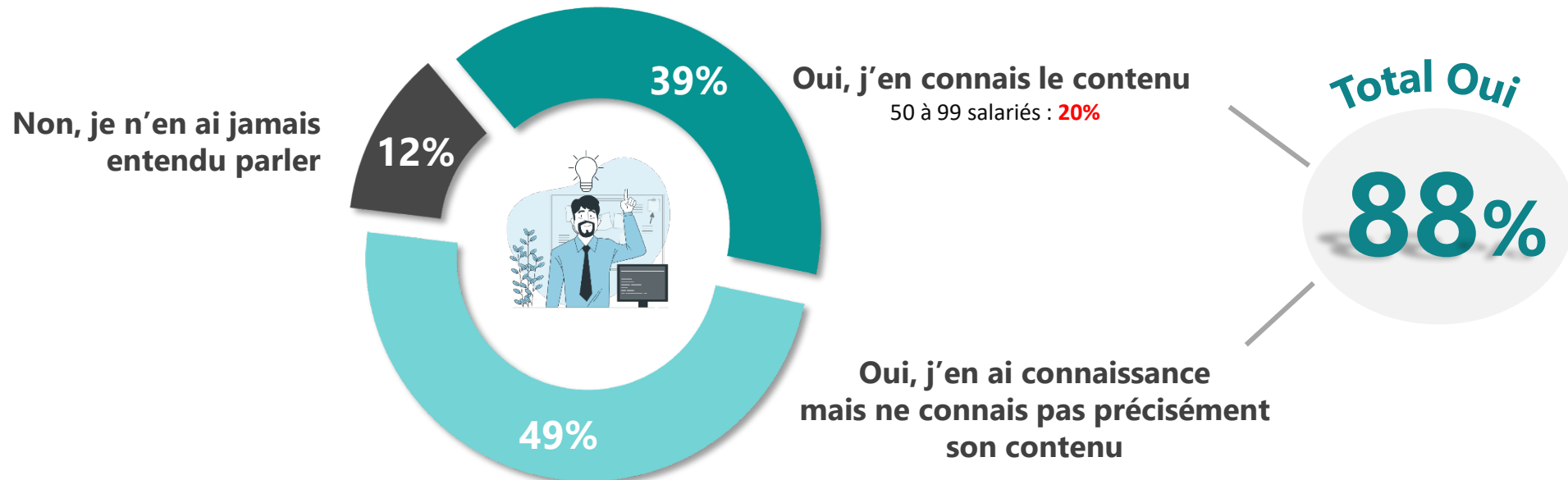
Un décideur sur dix n'a pas encore entendu parler de la Loi de Finances concernant la facturation électronique ! Pour les autres, nombreux sont ceux qui déclarent une connaissance partielle uniquement : une attitude humble au regard du niveau d'expertise attendu à leur poste.

Dans le cadre de la Loi de Finances 2020 et 2024 :

- A compter de septembre 2026, toutes les entreprises devront être en mesure de traiter les factures électroniques de leurs fournisseurs au format UBL, CII, Factur X
- puis progressivement jusqu'en septembre 2027, les entreprises devront systématiquement émettre et transmettre des factures électroniques :
 - via une PDP (Plateforme Dématérialisée Partenaire) ou le PPF (Portail Public de Facturation),
 - avec la mise en conformité, le format PDF simple ne sera plus suffisant

Q7. Avez-vous connaissance de cette réglementation ?

Base : ensemble (364)



Dans la suite de l'enquête, les décideurs ont été exposés à 6 prérequis de la Loi de Finances. Le niveau de connaissance est identique qu'ils aient déclaré connaître le contenu de la réglementation précisément ou non : 85% de chacune des deux cibles connaissent tous les prérequis.





A date, seule 1 entreprise sur 10 déclare avoir terminé sa mise en conformité vis-à-vis de la Loi de Finances. Si on comptabilise au global autant d'entreprises ayant démarré leur déploiement que d'entreprises en cours de réflexion, les firmes de 50 salariés et plus ainsi que le secteur du commerce et de la logistique sont nettement plus passés à l'action.

Q8. De manière générale, à quel stade se situe votre entreprise vis-à-vis de sa mise en conformité avec la Loi de Finances concernant le processus de facturation électronique ?

Base : ont connaissance de cette réglementation (327)

Rappel : 88% ont entendu parler de la réglementation

43%

Ont terminé ou sont en cours de mise en conformité vis-à-vis de la Loi de Finances



C'est déjà fait

Soit 10% de l'ensemble des entreprises interrogées

C'est en cours de réalisation

- 10 à 49 salariés : 28%
- 50 à 99 salariés : **61%**
- 100 à 249 salariés : **49%**
- 250 salariés ou plus : **47%**
- Commerce/logistique : **51%**

C'est en réflexion

- 10 à 49 salariés : 42%
- 50 à 99 salariés : **24%**
- 100 à 249 salariés : **26%**
- 250 salariés ou plus : 35%
- Commerce/logistique : **21%**

Ce n'est pas encore prévu

Ne sait pas

Les entreprises ayant déjà mis en place une procédure de facturation électronique pour la comptabilité fournisseur et la facturation clients sont plus avancées dans leur mise en conformité (**46%** l'ont déjà faite) mais toutes ne sont pas encore en marche (**66%** seulement sont en place ou en cours de réalisation).



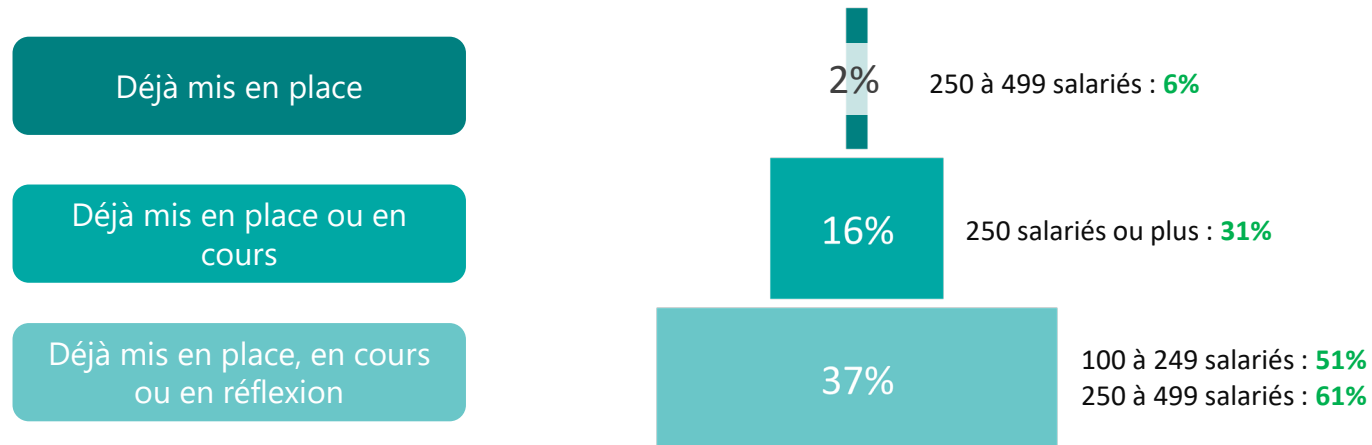


Mais aujourd’hui, les entreprises sont seulement 2% à être prêtes sur tous les prérequis et seule 1/3 a commencé à réfléchir au déploiement de chacun d’entre eux.

Q10. Voici une liste de prérequis nécessaires à la mise en application de la facturation électronique telle que définie par la nouvelle Loi de Finances. Pour chacun d’entre eux, pouvez-vous nous dire à **quel stade se situe votre entreprise** ?

Base : ensemble (364)

Tous les prérequis



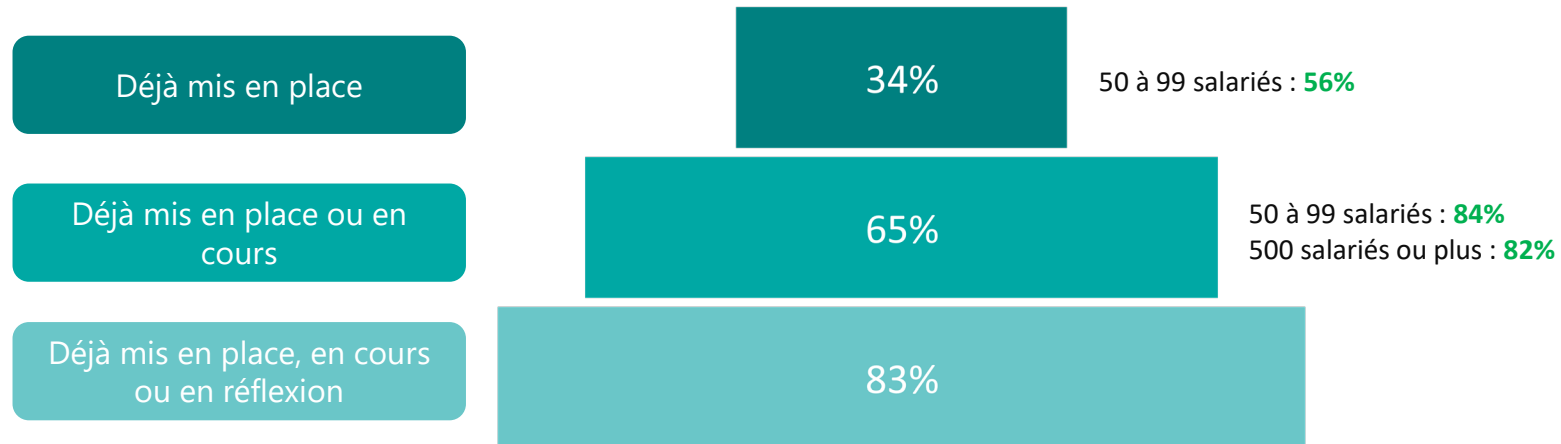


En regardant de plus près, 1/3 s'est conformée à au moins un prérequis testé et 2/3 est concrètement sur la route de la conformité.

Q10. Voici une liste de prérequis nécessaires à la mise en application de la facturation électronique telle que définie par la nouvelle Loi de Finances. Pour chacun d'entre eux, pouvez-vous nous dire à **quel stade se situe votre entreprise ?**

Base : ensemble (364)

Au moins un prérequis

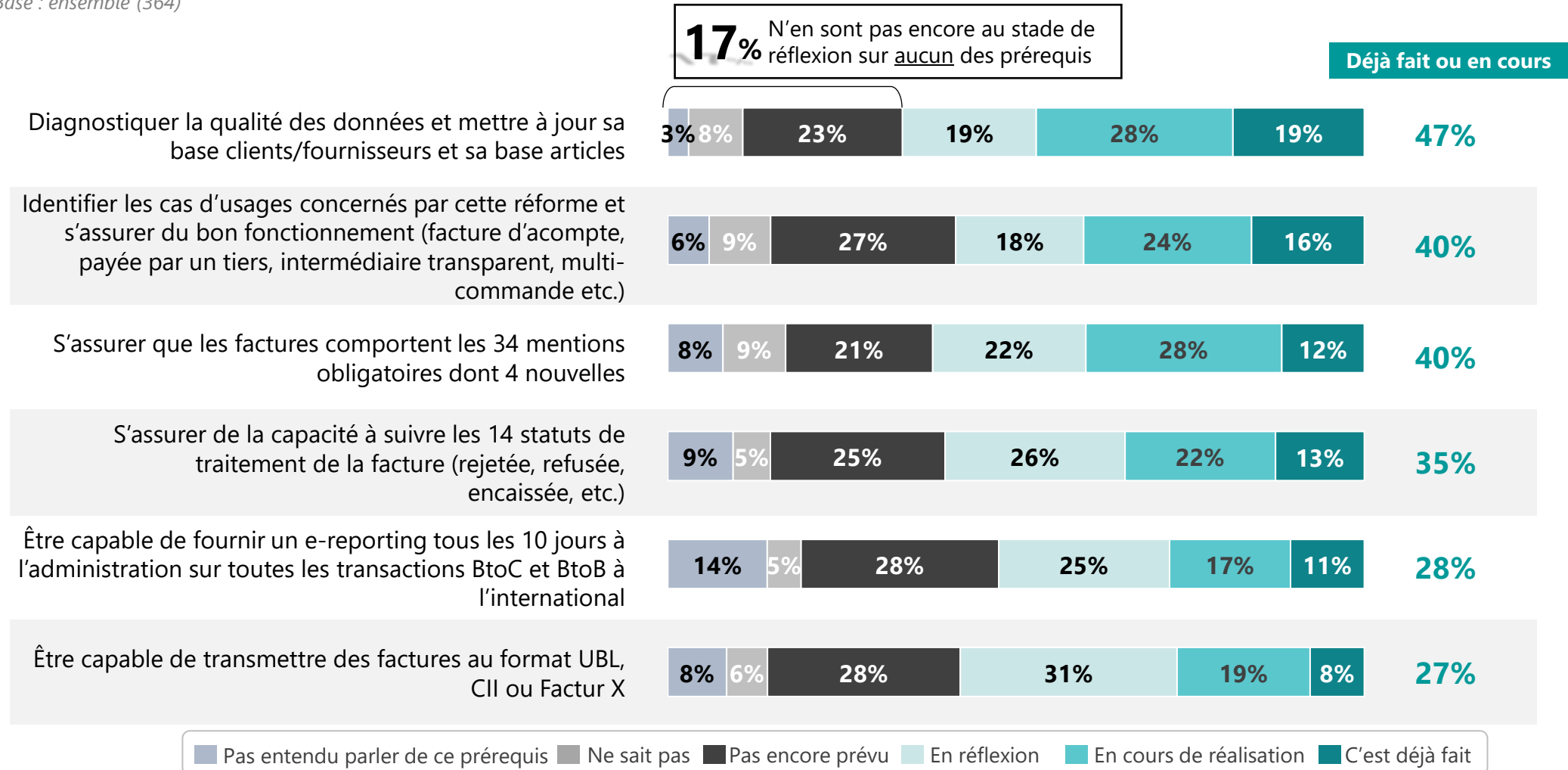




Dans le détail, les entreprises ont tout juste commencé à entreprendre des actions et transmettre des factures aux formats exigés ressort comme le prérequis le moins déployé. La mobilisation doit s'accroître, de nombreuses entreprises n'ayant toujours pas prévu de se pencher sur ces questions.

Q10. Voici une liste de prérequis nécessaires à la mise en application de la facturation électronique telle que définie par la nouvelle Loi de Finances. Pour chacun d'entre eux, pouvez-vous nous dire à quel stade se situe votre entreprise ?

Base : ensemble (364)





Comme au global, les entreprises d'au moins 50 salariés sont davantage passées à l'action vis-à-vis de chacun des prérequis. Toutefois, la complexité organisationnelle des firmes de 100 salariés et plus peut prolonger le processus de déploiement ; un effet compensé pour les ETI, initialement obligées par des échéances plus proches.

Q10. Voici une liste de prérequis nécessaires à la mise en application de la facturation électronique telle que définie par la nouvelle Loi de Finances. Pour chacun d'entre eux, pouvez-vous nous dire à quel stade se situe votre entreprise ?

Base : ensemble

	Bases	Taille d'entreprise			
		10 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 à 249 salariés	250 salariés ou plus
Déjà fait ou en cours					
Diagnostiquer la qualité des données et mettre à jour sa base clients/fournisseurs et sa base articles	76	45%	69%	57%	62%
Identifier les cas d'usages concernés par cette réforme et s'assurer du bon fonctionnement (facture d'acompte, payée par un tiers, intermédiaire transparent, multi-commande etc.)	55	38%	59%	49%	51%
S'assurer que les factures comportent les 34 mentions obligatoires dont 4 nouvelles	116	39%	55%	44%	54%
S'assurer de la capacité à suivre les 14 statuts de traitement de la facture (rejetée, refusée, encaissée, etc.)	117	32%	56%	46%	52%
Être capable de fournir un e-reporting tous les 10 jours à l'administration sur toutes les transactions BtoC et BtoB à l'international		25%	53%	39%	44%
Être capable de transmettre des factures au format UBL, CII ou Factur X		25%	36%	42%	45%



Les entreprises qui se déclarent au global conformes ou en cours de mise en conformité sont plus avancées sur chacun des prérequis. C'est sur leur capacité à « fournir un e-reporting tous les 10 jours à l'administration sur toutes les transactions BtoC et BtoB à l'international » qu'elles auront le plus de travail à mener dans les prochains mois.

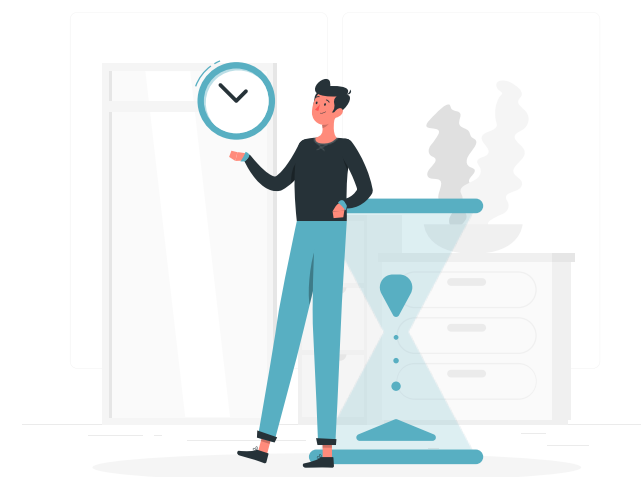
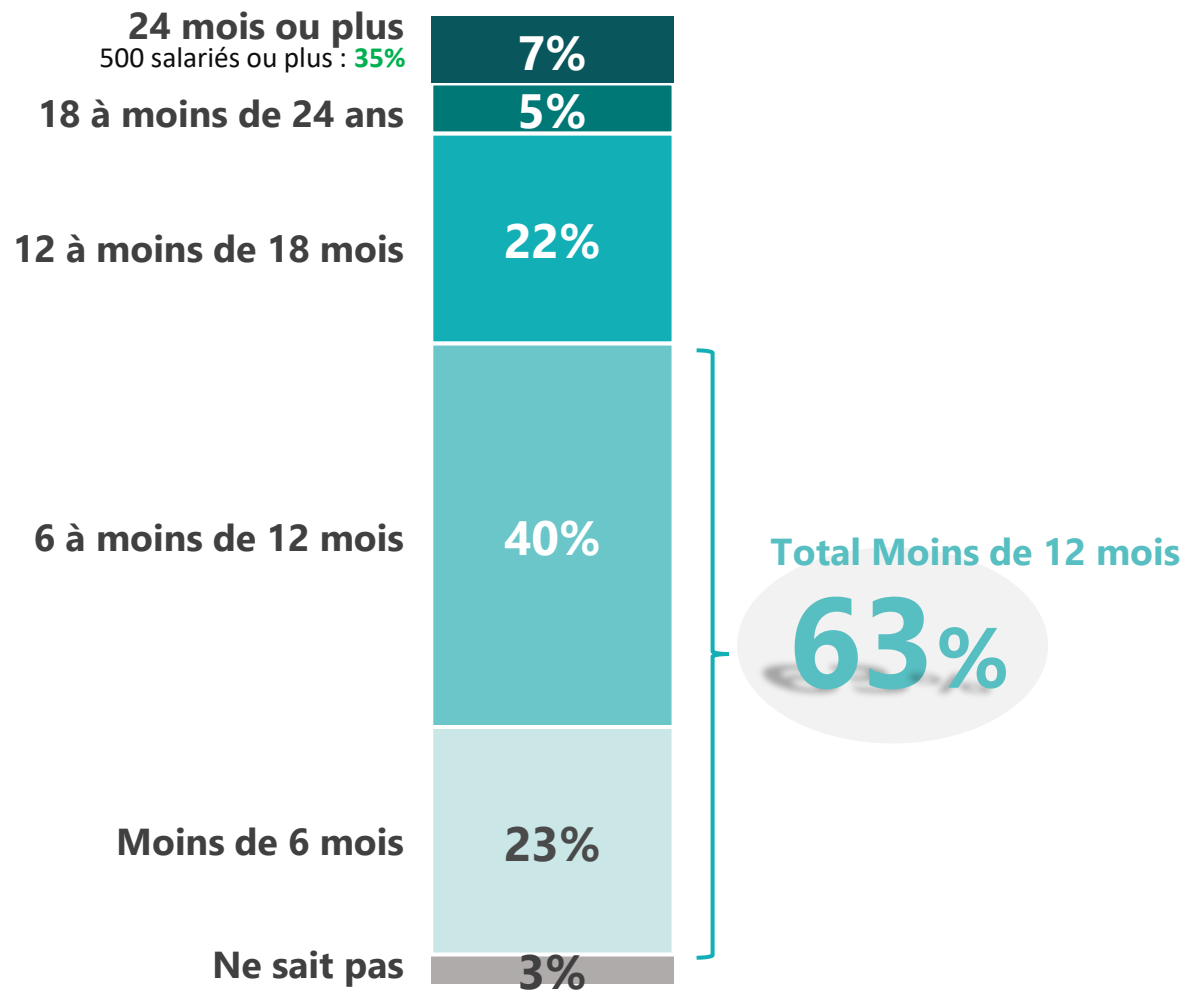


Pour celles qui ont commencé concrètement leur mise en conformité, la majorité a initié son déploiement il y a moins de 12 mois. Les entreprises de 500 salariés et plus, devant respecter des délais plus courts selon les calendriers initiaux, s’y sont attelées depuis bien plus longtemps.

Q9. Depuis combien de temps votre entreprise déploie-t-elle des actions de mise en conformité ?

Base : La facturation électronique est déjà mise en place ou c’est en cours de réalisation (192)

Rappel : 43% des entreprises qui ont entendu parler de la réglementation sont conformes ou en cours de mise en conformité

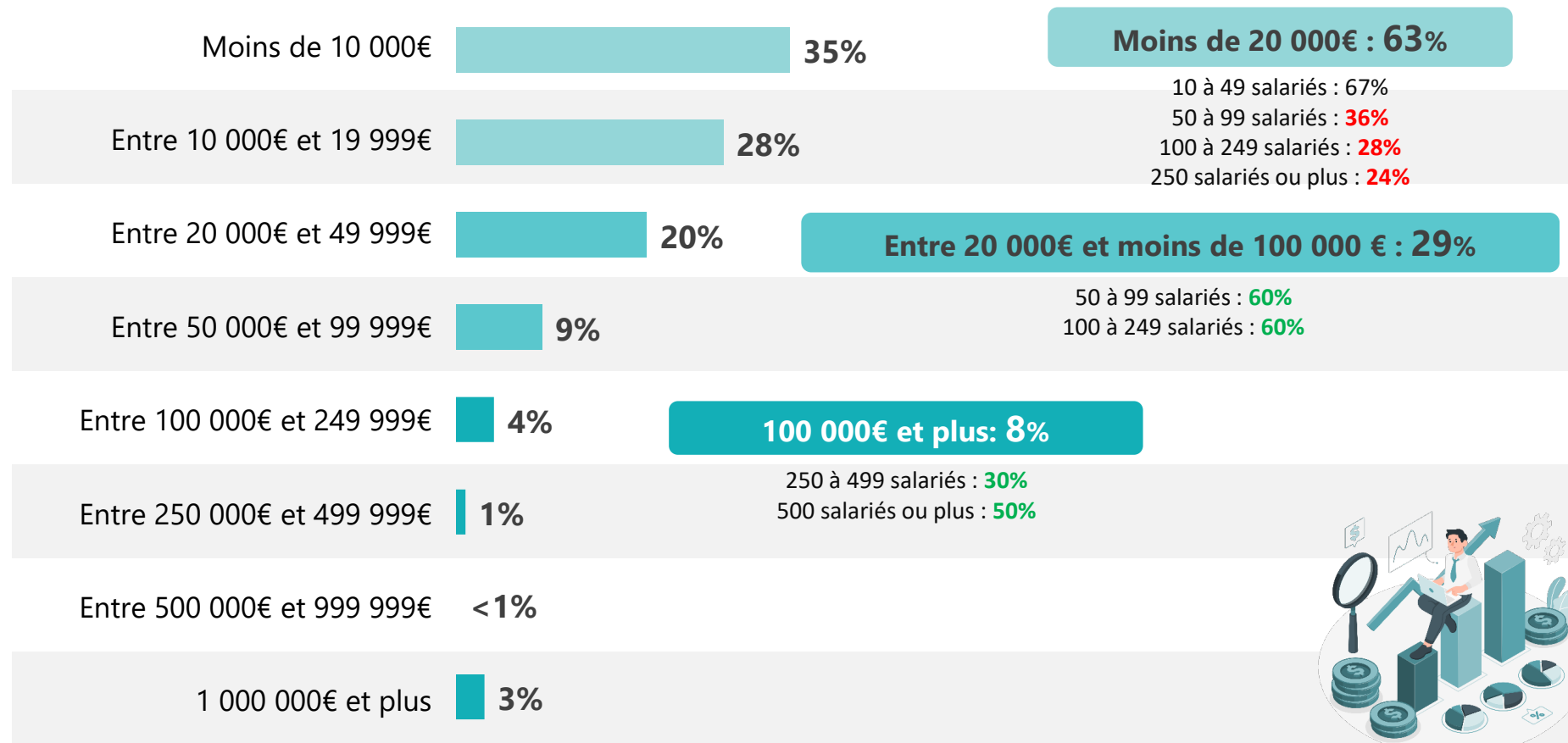




En conséquence, il est encore assez tôt pour que les entreprises s'expriment clairement sur le budget nécessaire. Néanmoins, on voit déjà que la taille joue un rôle significatif : la moitié des entreprises de 500 salariés ou plus estiment avoir à dépenser au moins 100 000€, tandis que les deux tiers des 10 à 49 salariés pensent allouer moins de 20 000€ à leur mise en conformité.

Q17. A quelle fourchette de **budget global** (outils, développements IT, conduite du changement, formation, conseils...) correspond **la mise en conformité de votre entreprise à la Loi de Finances** concernant le processus de facturation électronique ?

Base : ensemble (364) – hors ne sait pas (278)

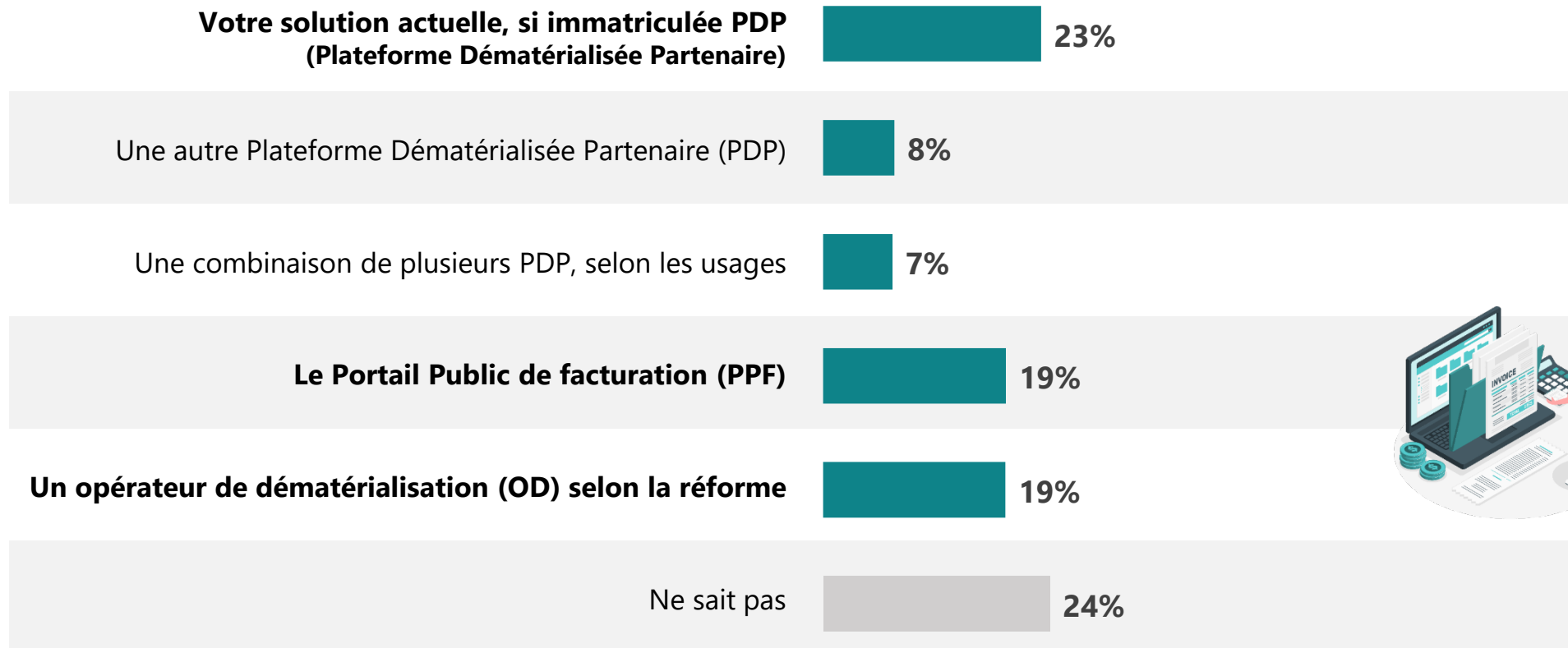




De même en ce qui concerne la méthode d'envoi ou de réception des factures électroniques : les entreprises en transition vers ce mode ne sont pas encore décidées, un quart d'entre elles n'ayant pas encore fait de choix. A ce stade, il ne semble pas y avoir de consensus sur un modèle particulier.

Q15. Dans le cadre de la réglementation, comment votre entreprise compte-elle **envoyer / recevoir les factures électroniques** ?

Base : La facturation électronique est déjà mise en place, en cours de réalisation ou de réflexion (294)





B

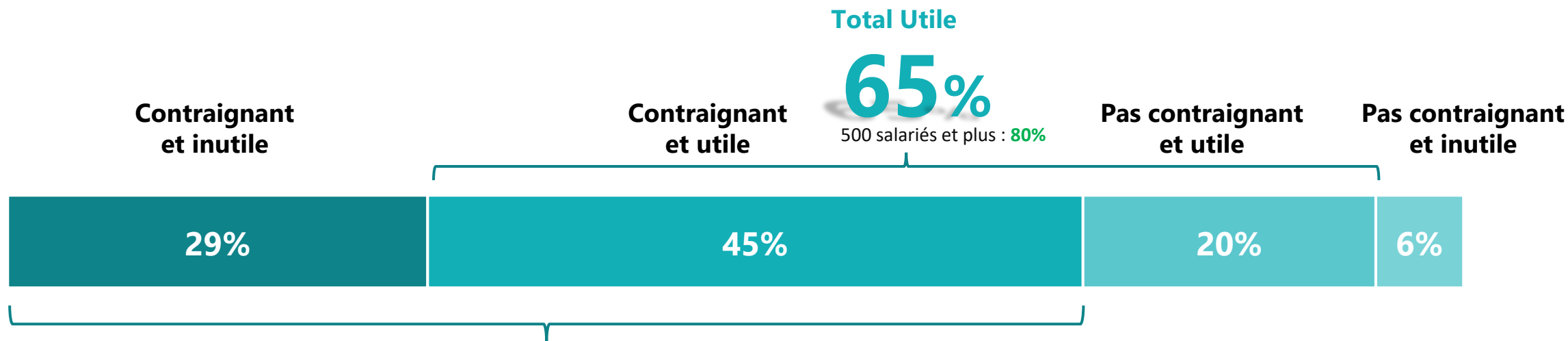
Avec un accueil plutôt positif de la loi, les décideurs ne s'opposent pas à une mise en conformité dans le respect de son calendrier



La plupart des entreprises considèrent le passage obligatoire à la facturation électronique comme contraignant. Néanmoins, son utilité est globalement reconnue. Elle fait même presque l'unanimité auprès des entreprises de 500 salariés et plus, qui voient sans doute ici l'opportunité de créer et centraliser de la donnée dans le cadre plus large de leur transformation digitale.

Q14. Considérez-vous le passage obligatoire à la facturation électronique comme... ?

Base : ensemble (364)



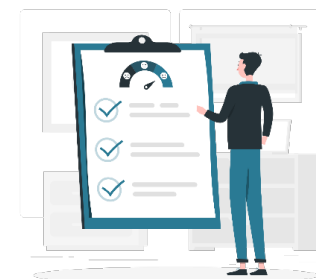
Total Contraignant

74%

50 à 99 salariés : 58%



Les entreprises qui délèguent au moins en partie leur facturation clients et fournisseurs à un expert-comptable jugent le dispositif nettement moins contraignant (36%) mais tout aussi utile.





Les principaux avantages perçus de la mise en conformité des entreprises à la loi sont la réduction des coûts opérationnels et la simplification des tâches liées à la facturation. On retrouve la spécificité de perception de nos entreprises de 500 salariés et plus, avec davantage de mentions concernant l'amélioration du pilotage de l'activité et du suivi de performance de façon globale.

Q12. Parmi les éléments suivants, quels sont ou seront selon vous **les trois principaux avantages de la mise en conformité** de votre entreprise à la Loi de Finances ? Base : ensemble (364) – 3 réponses maximum



La réduction des coûts opérationnels (moins de papier, moins d'équipements utilisés, moins de frais postaux) **1**



La simplification du processus de traitement des factures **2**



La simplification de la déclaration de TVA **3**



La suppression de tâches chronophages et répétitives



L'amélioration de la conformité des factures, la traçabilité, la diminution des litiges



L'automatisation de la détection des erreurs, des doublons et la diminution des fraudes



Une meilleure traçabilité des échanges intra-communautaires



La sécurisation et mise en qualité des données



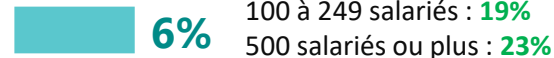
La réduction du temps de recouvrement



L'amélioration de la satisfaction client et des relations fournisseurs



L'amélioration du pilotage de l'activité et du suivi de votre performance



Autres éléments



61%

Citent la simplification et l'automatisation en tant qu'avantage à la mise en conformité

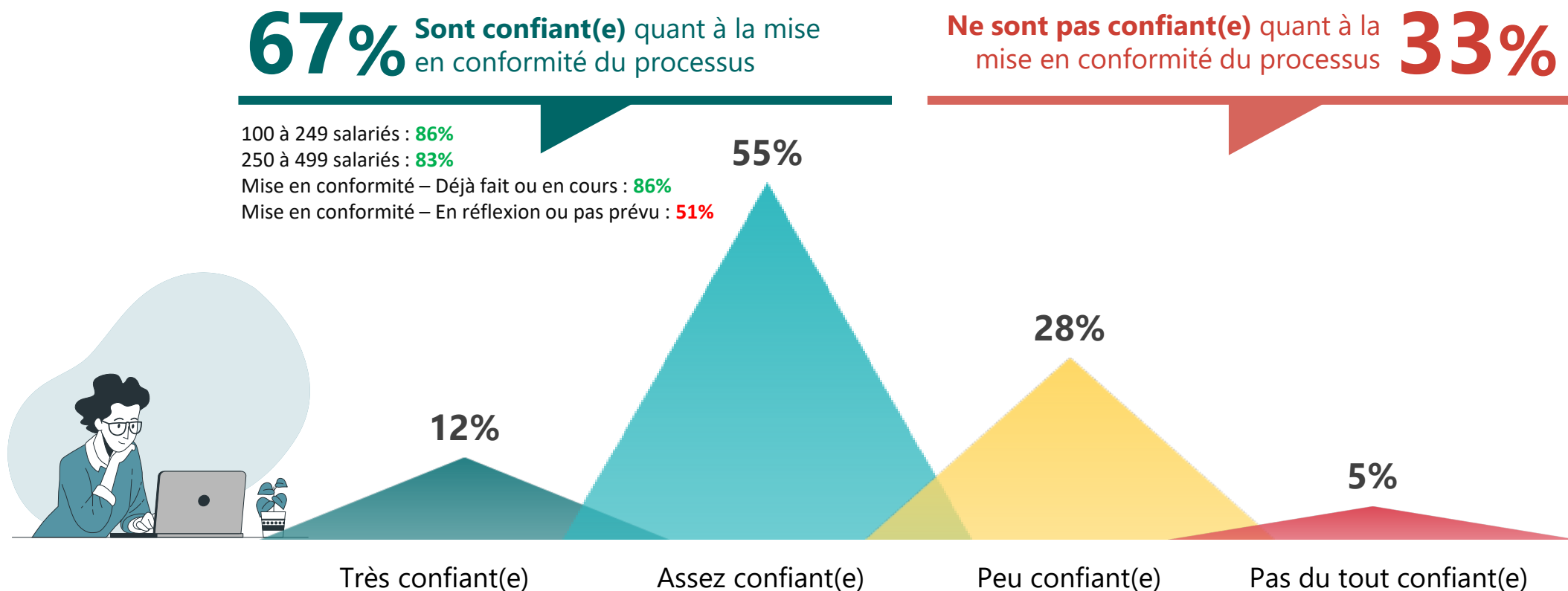
Les avantages ne font pas débat : ils sont cités dans des proportions similaires que les entreprises connaissent (bien) ou pas la loi, quel que soit leur niveau de mise en conformité ou leur perception de son utilité



Malgré les efforts qu'il reste à fournir, les décideurs se montrent plutôt sereins quant à leur capacité à respecter le calendrier de la loi. Si la confiance est naturellement plus solide auprès des entreprises pour lesquelles la mise en conformité est déjà concrète, on note que la moitié de celles qui n'ont pas commencé leur déploiement se sent malgré tout en mesure de tenir les délais : croient-elles en creux que ces derniers seront une nouvelle fois repoussés ?

Q11. Au regard des éléments évalués précédemment, dans quelle mesure êtes-vous **confiant(e)** quant à la mise en conformité du processus de **facturation électronique** dans votre entreprise dans le respect du calendrier de la loi ?

Base : ensemble (364)

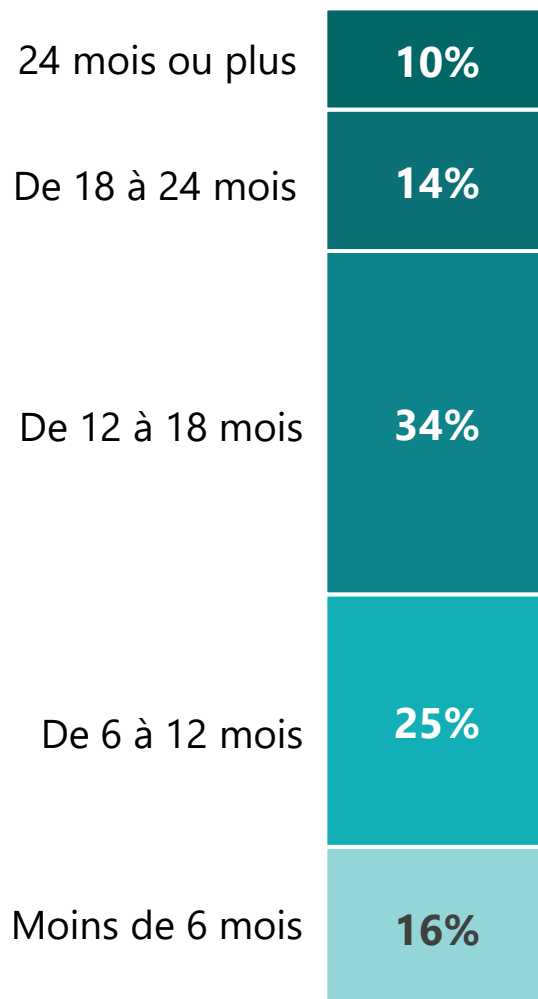




Délais repoussés ou non, les décideurs considèrent que se conformer à la loi demande un laps de temps significatif. En effet, la majorité estime que le processus nécessiterait 12 mois ou plus, une perception qui est d'autant plus répandue parmi ceux qui manquent de confiance dans leur capacité à respecter le calendrier de la loi.

Q16. Au total, **quelle durée estimez-vous nécessaire pour que votre entreprise soit en conformité** avec la Loi de Finances (des premières réflexions sur le sujet jusqu'à la conformité à l'ensemble des éléments de la loi) ?

Base : ensemble (364) – En % hors ne sait pas (343)



25% **Total 18 mois ou plus**
Pas confiant quant à la capacité de l'entreprise à respecter le calendrier de la loi : **48%**

59% **Total 12 mois ou plus**
Pas confiant quant à la capacité de l'entreprise à respecter le calendrier de la loi : **86%**



C

Pour ce faire, les entreprises font part de leur souhait d'être accompagnées dans leur déploiement



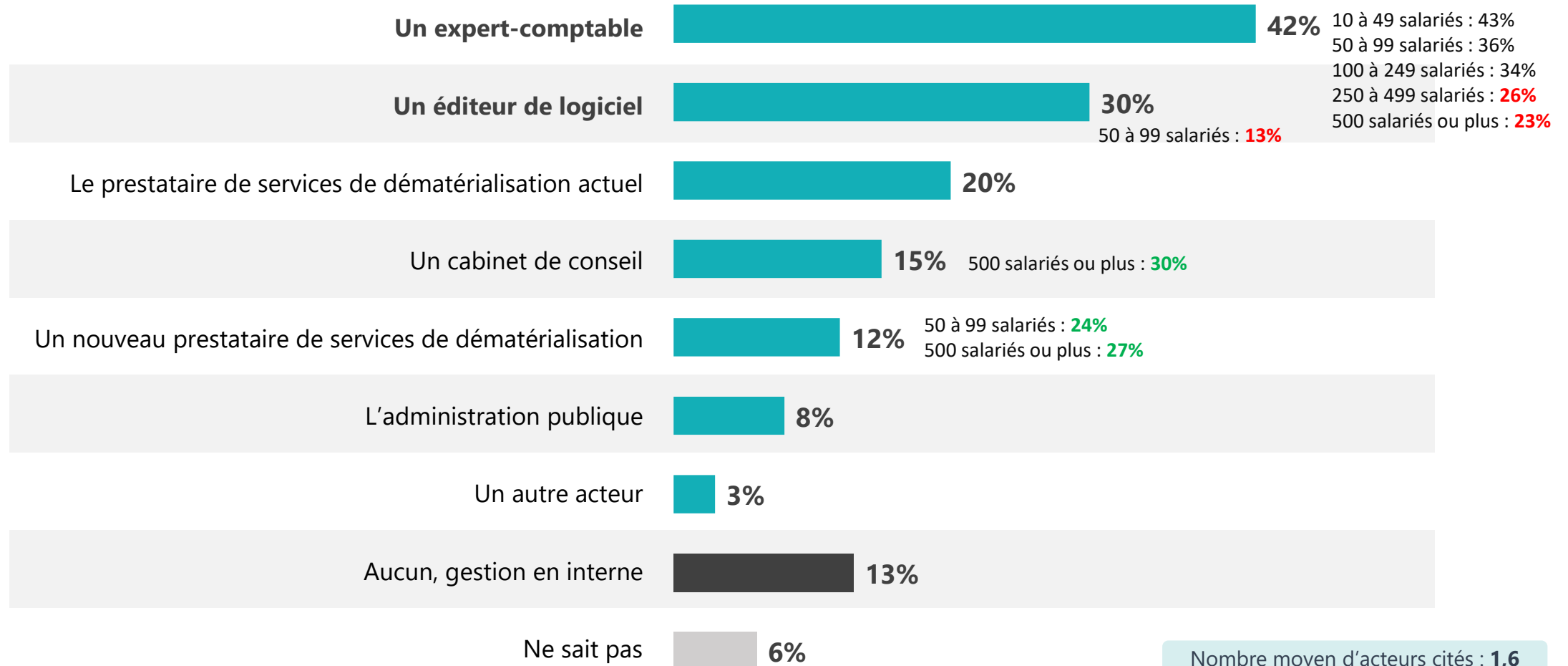
Dans cette mise en conformité, s'entourer sera clé : 8 entreprises sur 10 expriment le désir d'être accompagnées et prévoient en moyenne plus d'un acteur à leurs côtés, quelle que soit leur taille. Elles favorisent d'abord l'expert-comptable, surtout les TPE et PME. Les plus grosses structures se tourneront aussi vers des cabinets de conseil et de nouveaux prestataires de dématérialisation.

Q18. Enfin, quel(s) acteur(s) vous accompagnent / accompagneront dans le déploiement de votre processus de facturation électronique conformément à la loi Finances ?

Base : ensemble (364) – Plusieurs réponses possibles

81% Sont ou souhaitent être accompagnées dans le déploiement de leur mise en conformité

Pas de différence significative quelle que soit la taille



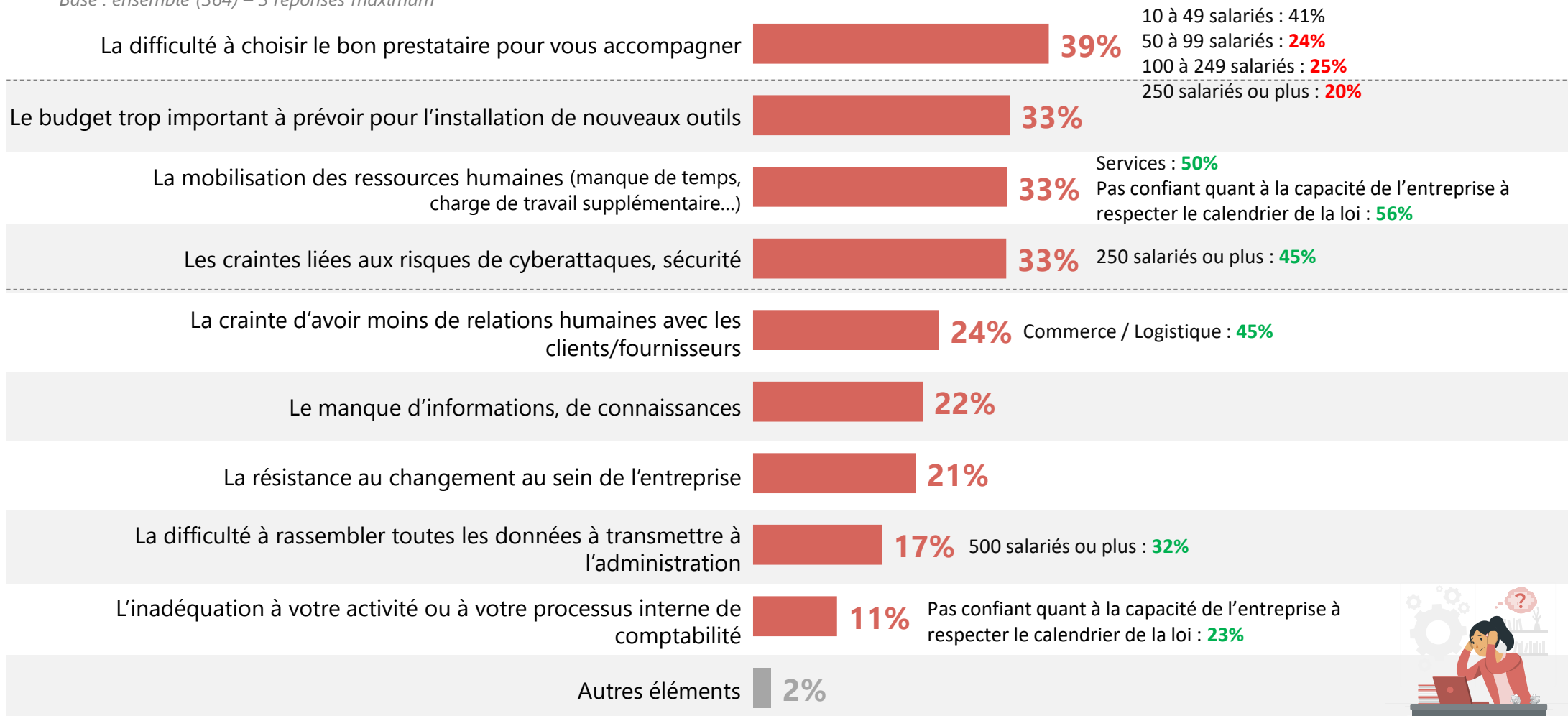
Nombre moyen d'acteurs cités : 1,6



Le choix du bon prestataire pour les accompagner constitue le principal défi, surtout pour les petites structures, souvent moins équipées. Cela prime même sur les préoccupations de budget, de mobilisation des ressources humaines et de cybersécurité, toutes trois ex-aequo. En creux, les décideurs incertains quant au respect du calendrier laissent entrevoir leurs craintes : la mobilisation RH et l'inadéquation de la loi avec leur activité ou processus comptable entrent davantage en jeu.

Q13. Et parmi les éléments suivants, quels sont ou seront selon vous **les trois principaux freins à cette mise en conformité** dans votre entreprise ?

Base : ensemble (364) – 3 réponses maximum





La synthèse



“ Synthèse

Bien que les entreprises aient amorcé leur transition vers la dématérialisation et la digitalisation de leur facturation, cela ne garantit pas automatiquement leur conformité aux formats exigés par la Loi de Finances.

84%

Envoient leurs factures clients en **format dématérialisé**
50 à 99 salariés : 96%

47%

Déploient une **procédure de facturation électronique** pour les factures fournisseurs et clients

83%

N'utilisent **aucun format conforme à la Loi de Finances**
250 salariés ou plus : 62%

A date, les décideurs sont encore peu avancés dans la mise en conformité de la Loi de Finances

1 décideur sur 10 se déclare en **conformité**



Alors que seuls 2% **sont conformes à tous les prérequis**

Si la loi est jugée utile, elle est aussi contraignante : s'y conformer constitue un chantier de longue haleine pour lequel les entreprises cherchent du soutien

65%

Considèrent la loi **utile**
500 salariés ou plus : 80%

74%

contraignante
50 à 99 salariés : 58%

59%

Estiment à **12 mois minimum** la durée nécessaire de mise en conformité

1^{er} défi : **trouver le bon partenaire**



Les annexes





RENDRE LE MONDE INTELLIGIBLE POUR AGIR AUJOURD'HUI ET IMAGINER DEMAIN

WE ARE DIGITAL !

Fondé en 2000 sur cette idée radicalement innovante pour l'époque, OpinionWay a été précurseur dans le renouvellement des pratiques de la profession des études marketing et d'opinion.

Forte d'une croissance continue depuis sa création, l'entreprise n'a eu de cesse de s'ouvrir vers de nouveaux horizons pour mieux adresser toutes les problématiques marketing et sociétales, en intégrant à ses méthodologies le Social Média Intelligence, l'exploitation de la smart data, les dynamiques créatives de co-construction, les approches communautaires et le storytelling.

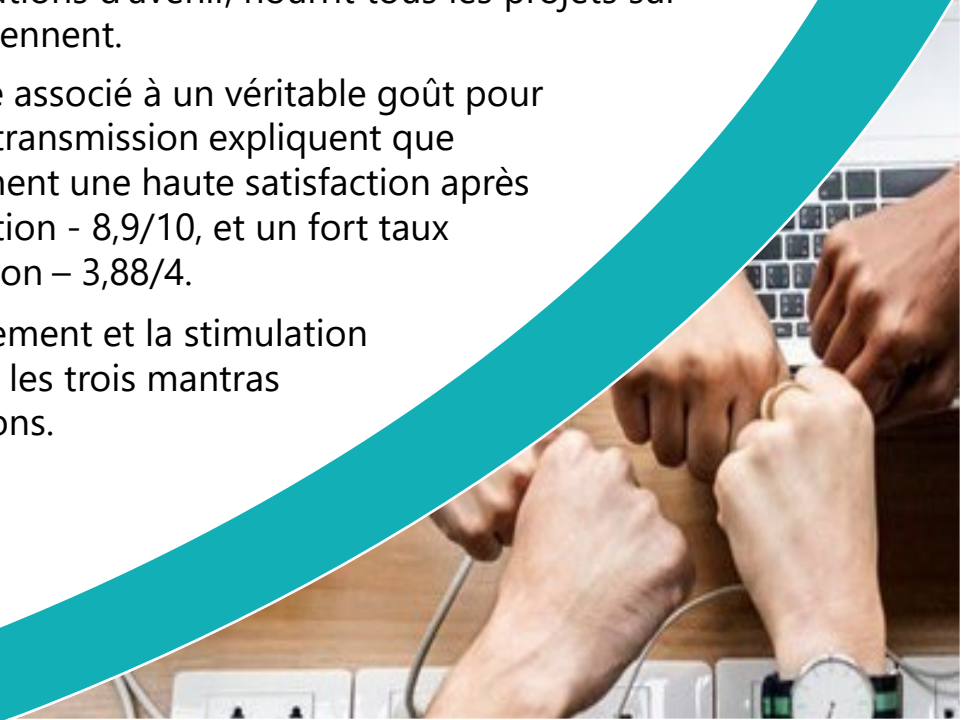
Aujourd'hui OpinionWay poursuit sa dynamique de croissance en s'implantant géographiquement sur des zones à fort potentiel que sont l'Europe de l'Est et l'Afrique.

C'est la mission qui anime les collaborateurs d'OpinionWay et qui fonde la relation qu'ils tissent avec leurs clients.

Le plaisir ressenti à apporter les réponses aux questions qu'ils se posent, à réduire l'incertitude sur les décisions à prendre, à tracker les insights pertinents et à co-construire les solutions d'avenir, nourrit tous les projets sur lesquels ils interviennent.

Cet enthousiasme associé à un véritable goût pour l'innovation et la transmission expliquent que nos clients expriment une haute satisfaction après chaque collaboration - 8,9/10, et un fort taux de recommandation – 3,88/4.

Le plaisir, l'engagement et la stimulation intellectuelle sont les trois mantras de nos interventions.





RESTONS CONNECTÉS !

www.opinion-way.com



Envie d'aller plus loin ?

Recevez chaque semaine nos derniers résultats d'études dans votre boîte mail en vous abonnant à notre

[newsletter !](#)

“opinionway

15 place de la République
75003 Paris

PARIS
CASABLANCA
ALGER
VARSOVIE
ABIDJAN